



commercialisation mais pas les arrières ni les garanties

Par **nerault**, le **29/10/2012** à **16:59**

Bonsoir,

J'ai envoyer un email au commerçant ou j'ai acheté mon robot de piscine qui se trouve sur internet : <http://www.spa-et-piscine.fr/>

car mon robot vient de rendre l'âme ,il est garantie 3 ans normalement et j'ai acheté ce robot en début d'année 2012

Et la réponse que je recois est celle-ci que dois je faire svp?

Bonsoir Monsieur ,

J'ai pris réception de votre mail.

Néanmoins, la société qui vous a vendu ce robot cristaline France n'existe plus et a été en liquidation judiciaire le 30/09/2011.

Nous avons repris la commercialisation mais pas les arrières ni les garanties car nous ne sommes pas Cristaline France.

Néanmoins pour vous aider nous pouvons expertiser votre robot et le mettre en fonctionnement sous une prestation non pris sous garantie mais sous devis ?

Dans l'attente,

Cordialement,

Sébastien BRACCO

Achats et Qualité

Mail : sebastien.Bracco@waterclip.fr

GSM : + 33 (0) 778 842 160

FAX: 0972303770